



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

**Date de convocation :**

06/02/2025

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Damien OTON, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Naïma METLAINE), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Claude AYMERICH), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA).

Absents : Mmes Mrs Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Yasmine SEBAHOU, Frédéric CRAVO, Robin MATIAS.

M. Damien OTON a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/11 : GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE MUNICIPALE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire de la piscine municipale, ouverte en juillet et août, piscine dans laquelle il y a une buvette à destination de la clientèle.

Depuis 2016, cette buvette, avec licence petite restauration, est gérée par un exploitant privé, ce qui a permis des plages d'ouverture plus conséquente et l'accroissement des produits proposés.

Ce fonctionnement avec une délégation de service public dite simplifiée permet :

- de maintenir le choix de qualité et de tarifs avec un cahier des charges précis ;
- d'augmenter la période d'ouverture de la buvette, selon ce cahier des charges ;
- de diminuer les coûts de fonctionnement pour la structure.

La DSP est arrivé à son terme des trois ans, elle a été très bénéfique avec une gestion efficace. Le Maire propose donc de poursuivre dans cette voie et il fait la lecture du cahier des charges de la nouvelle consultation. La DSP sera cependant lancée pour 2025 uniquement dans la mesure où la piscine devrait être ensuite en travaux pour rénovation.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **LANCE** une délégation de service public, en application de l'article L.1411.12 du Code Général des collectivités Territoriales et aux dispositions du code de la commande publique. CPV 55400000-4 Services de débits de boissons ;
- **VALIDE** le cahier des charges proposé pour l'appel à la concurrence ;
- **LANCE** l'avis de délégation dans la rubrique « annonces légales » du Travailleur Catalan et sur e-marchespublics.com.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 13 février 2025

Le Maire,



**W. BURGHOFFER**